

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

TOUT SAVOIR SUR LA RÉCEPTION DE TRAVAUX !

Date de publication : **25/06/2021** - Logement/immobilier

Vous avez fait construire votre maison ou fait faire des travaux de rénovation ? A la fin du chantier, une étape clé doit être réalisée. Il s'agit de la réception de travaux.

Celle-ci a deux objectifs très importants :

- La réception des travaux est une phase clé qui marque l'achèvement d'un chantier. C'est un acte juridique par lequel le maître d'ouvrage accepte ou pas les travaux et valide ou pas leur conformité au devis.
- En parallèle, elle est le point de départ des trois garanties légales : garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement et garantie décennale.

L'Institut national de la consommation vous donne des outils pour que la réception de vos travaux se déroule au mieux.

[Pourquoi la réception des travaux est indispensable ? avec l'Agence qualité construction \(AQC\)](#)



FacebookLive "Comment réceptionner vos travaux"

Logement/immobilier



Codes Conso "La rénovation énergétique" avec l'AQC

Logement/immobilier



Réception des travaux : de nouveaux outils pour rédiger le procès-verbal !

Logement/immobilier

Vous mettez en demeure un artisan de terminer les travaux

Votre maison n'est pas terminée dans les délais fixés par le contrat. Vous mettez en demeure le constructeur



Quelles différences entre l'assurance de dommages-ouvrage et l'assurance de responsabilité civile décennale ?

Assurance



Assurance dommages-ouvrage : la procédure à suivre en cas de sinistre

Assurance

Vous déclarez un sinistre à
votre assureur dommages-
ouvrage

Vous demandez l'application
de la garantie décennale à
votre assurance dommages-
ouvrage

De graves dommages
affectent votre maison de
moins de dix ans, mais la
société responsable n'existe
plus

A la suite d'importantes
malfaçons, vous avez perçu
une indemnisation, mais elle
est manifestement
insuffisante ou a été
présentée hors délais



Guides de la maison

Logement/immobilier

URL source: <https://inc-conso.fr/content/tout-savoir-sur-la-reception-de-travaux>